

1) Localisation sur le document 1 des pays admis au sein de l'UE depuis le 1^{er} Mai 2004 (voir carte)
L'échelle indiquée sur la carte est fautive. Le document papier respecte l'échelle.

2) L'élargissement de l'UE depuis le 1^{er} mai 2004 est-il un gain ou une perte de puissance pour le groupe des Quinze ?

Argumenter les gains de puissance suivants :

- élargissement des marchés et augmentation des partenaires et du volume des échanges
- équilibre des balances commerciales avec l'augmentation des recettes d'exportation
- délocalisation des activités économiques vers les PECO rendant ainsi les produits d'exportation plus compétitifs
- actifs jeunes et dynamiques des PECO dans une Europe vieillissante ...

De même que ces points de perte puissance suivants :

- Augmentation du crédit alloué à la « politique de cohésion » pour réduire les écarts régionaux (sans les pays admis le 1^{er} mai 2004, ce crédit représente déjà un tiers du budget de l'Union)
- Il en est de même du fonds social européen (FSE) si l'on sait que les besoins sociaux sont énormes chez les nouveaux adhérents de l'UE. Or la timidité actuelle de la politique sociale risque d'éloigner nombre de citoyens de la construction communautaire.
- Difficultés d'harmonisation des droits nationaux en matière d'emploi, de sécurité sociale, droit au travail et à la formation
- Effort financier considérable de la part des pays membres pour répondre aux besoins nés de l'élargissement de la communauté
- Risque de blocage dans la prise de décision avec un membre car on ne décide pas à 15 ou à 25 comme on le fait à 6. la réforme des institutions de l'Union se révèle indispensable.

3) Problèmes politiques et économiques posés par l'opposition au sein de l'UE entre « Grands » et « Petits » Etats